

**ARRÊTÉ PORTANT
COMPOSITION D'UN JURY**

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

- Vu** le code de l'éducation et notamment ses articles L.632-1 et suivants et R.632-1 et suivants ;
- Vu** le code de la santé publique ;
- Vu** l'arrêté du 8 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales ;
- Vu** l'arrêté de la Présidente de Sorbonne Université portant délégation de signature à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université.

ARRÊTE

Article 1 : Il est créé un jury chargé des délibérations des examens de fin de semestres (première et seconde session) de la 3e année du diplôme de formation générale en sciences médicales (DFGSM3) au titre de l'année universitaire 2023-2024.

Article 2 : Le jury est présidé par **M. Ahmed ID BAIH**, PU-PH.

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

- **M. Ahmed ID BAIH**, PU-PH, président du jury ;
- **M. Thibault VORON**, MCU-PH;
- **M. Arnaud FEKKAR**, PU-PH ;
- **Mme. Capucine MORELOT-PANZINI**, PU-PH.

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1^{er} septembre 2023.


Pr Bruno RIOU

Doyen de la faculté de médecine
Sorbonne Université